



Direction de l'Éducation et du Centre Social municipal

DECISION
N° 2026 / 12**Convention de mise à disposition d'un véhicule financé par la publicité locale**

Le Maire de la Commune des Andelys,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L.2122.22 et L.2122-23,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date 27 mars 2026 aux termes de laquelle le Conseil Municipal a délégué au Maire pour la durée de son mandat, les pouvoirs lui permettant de régler les affaires énumérées à l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant que, dans le cadre de ses missions d'intérêt général, le Centre Social Municipal de Andelys accompagne quotidiennement des habitants du territoire, en particulier les publics confrontés à des difficultés sociales, économiques et de mobilité,

Considérant que le projet social municipal 2025-2027 prévoit notamment un objectif « aller vers », incluant les hameaux andelysiens, afin de répondre aux problématiques de mobilité du territoire,

Considérant que la mise à disposition d'un véhicule 9 places solidaire par la société France Régie Éditions, financé par la publicité locale, sans coût d'acquisition pour la collectivité, tout en valorisant les acteurs économiques du territoire,

DÉCIDE :

ARTICLE 1 : D'AUTORISER la signature de la lettre d'accréditation nécessaire à la mise en œuvre de ce dispositif.

ARTICLE 2 : DE SIGNER la convention avec la société France Régie Éditions relative à la mise à disposition d'un véhicule 9 places financé par la publicité locale.

ARTICLE 3 : DE COMMUNIQUER la présente décision au Conseil municipal lors de la prochaine séance pour information. Un extrait en est affiché à la porte de la mairie

DIT que Monsieur le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution de la présente décision, dont ampliation sera transmise à :

- Monsieur le Préfet de l'Eure
- Monsieur le Trésorier
- La société France Régie Éditions

Fait aux Andelys, le

Par délégation du Conseil Municipal
Le Maire

Frédéric DUCHE

